

Mai 22

Reçu 62111/2018

TREILLIERES, le 20 Novembre 2018

Philippe GAUBERT
6, rue de la Chédorgère
44119 TREILLIERES

M. Jean Charles BOUGERIE
Président Commission d'enquête
Copie M. Maurice BATTAS
Maire PORDIC

Objet : Révision PLU _ enquête publique _ réf. MB/SP N° 2018-176.

Monsieur le président de la commission d'enquête,

Faisant suite au courrier référencé ci-dessus du 12/11/2018, je me permets de vous refaire part de mes observations dans le cadre de l'enquête publique de révision de PLU.

En effet je suis propriétaire, en indivis avec mon frère et ma mère usufruitière, d'une parcelle sur la commune de PORDIC : YK01 PARCELLE 42.

Dans le cadre de la révision du PLU, il est indiqué que la zone concernée (Sépulcre) devient non constructible et passe donc en terrain agricole. (AL) .

Je comprends très bien la nécessité de limiter l'extension urbaine et de conserver les zones rurales.

Ceci étant, la parcelle ici référencée se situe dans une zone déjà urbanisée : présence d'une école sur la commune de Plérin, des aménagements et construction ont déjà eu lieu sur cette zone...

Cette intention est-elle partagée par la commune de Plérin qui cherchait, ou cherche encore, à dynamiser le secteur du Sépulcre et ainsi continuer une démarche d'urbanisation déjà entamée afin d'éviter l'engorgement du bourg.

La portion de plan ci-jointe (extrait de votre projet PLU Zonage_PLU_Pordic_plan_5A_vue_globale), présente des terrains en UB, d'autres en 2AU, dans la continuité de mon terrain. Mon terrain et ces derniers cités, sont dans la continuité de l'axe routier.

Ma demande, comme je l'avais précisé dans mon courrier du 24/01/2018, est que ce terrain ne passe en zone agricole, mais reste en zone à urbaniser ou urbanisable.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour échanger sur ce point. Je vous remercie de bien vouloir aborder ce point en réunion publique.

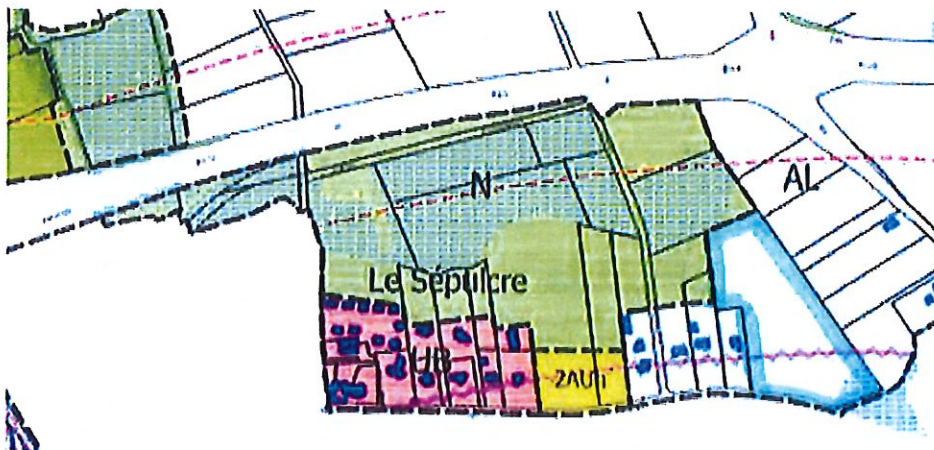
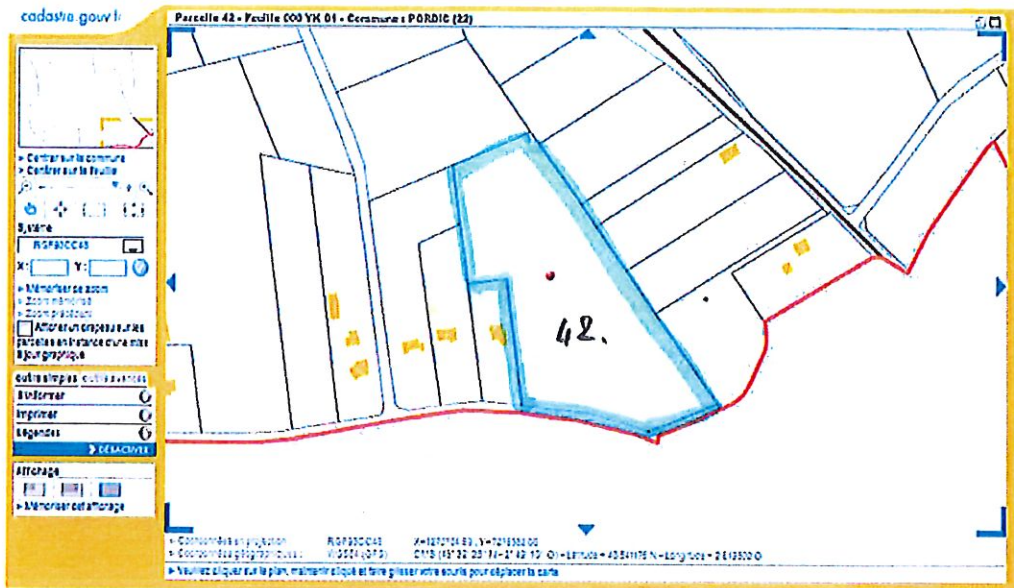
Merci de l'attention que vous porterez à mon courrier.

Sincères salutations.

PJ : plan cadastral de la parcelle + extrait PLU

Philippe GAUBERT





réf. MB/SP N° 2018-176

le 20/11/2018.
Philippe Cambert